



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.533/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

15 avril 2022

Français

Original : Anglais

Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution

Vidéoconférence, 27 et 30 mai 2022

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'autres exemplaires.

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2022-2023 du PNUE/PAM adopté à la 20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles qui s'est tenue à Antalya (Turquie) du 7 au 10 décembre 2021, le Secrétariat organise la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CorMon sur la pollution) du 27 au 30 mai 2022 par vidéoconférence.

2. Les principaux objectifs de la Réunion sont les suivants :

- a) Examiner et approuver les critères d'évaluation renforcés pour l'Indicateur commun (IC) 17 de l'IMAP aux niveaux régional et sous-régional ;
- b) Examiner et approuver la proposition de nouvelles valeurs de référence et valeurs limites pour le TP et le DIN relativement à l'IC 13 de l'IMAP dans la sous-région de la mer Adriatique ;
- c) Examiner l'élaboration détaillée de l'application de l'outil NEAT en vue de l'évaluation du BEE pour l'IC 17 de l'IMAP dans la sous-région de la mer Adriatique, ainsi que les conclusions de l'évaluation du BEE ;
- d) Examiner et approuver la méthodologie proposée pour évaluer l'état du milieu marin dans les zones pour lesquelles les données sont limitées dans le cadre de l'évaluation du BEE pour l'IC 17 de l'IMAP, ainsi que les conclusions de l'évaluation du BEE dans le bassin Levantin ;
- e) Adopter les Normes de données et les Dictionnaires de données pour les Indicateurs communs 18 et 20 de l'IMAP après leur élaboration en réponse aux propositions de la Réunion du CorMon sur la pollution (du 26 au 28 avril 2022).

3. Les annotations ci-dessous à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion sera ouverte à 10 h 00 le 27 mai 2022 par le Coordonnateur du PNUE/PAM - Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour : Organisations des travaux

Documents de travail :	UNEP/MED WG.533/1 UNEP/MED WG.533/2
Documents d'information	UNEP/MED WG.533/Inf.1

- a) *Règlement intérieur de la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution*

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera mutatis mutandis à cette réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

- b) *Élection du bureau*

6. Sous réserve de la Règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion élira un Président, quatre Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

- c) *Adoption de l'Ordre du jour provisoire*

7. Sous réserve de la Règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.533/1 et annoté dans le présent document sera

examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

8. La Réunion devrait traiter tous les points à l'Ordre du jour sur deux jours. Les discussions se dérouleront en séances plénières, comme suit :

- 27 mai 2022 : 10 h 00-12 h 00 ; 12 h 30-14 h 30 ; 15 h 30-17 h 30 (EST, heure d'Athènes).
- 30 mai 2022 : 10 h 00-12 h 00 ; 12 h 30-14 h 30 ; 15 h 30-17 h 30 (EST, heure d'Athènes).

9. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les séances plénières. Les documents de travail seront également disponibles dans ces deux langues. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion. La réunion sera enregistrée pour référence ultérieure.

Point 3 de l'ordre du jour : Critères d'évaluation

Documents de travail :	UNEP/MED WG.533/3 UNEP/MED WG.533/4
Documents d'information :	UNEP/MED WG.533/Inf.3

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera les documents UNEP/MED WG.533/3, UNEP/MED WG.533/4 et UNEP/MED WG.533/Inf.3 qui contiennent :

- i. les valeurs régionales et sous-régionales des BC et des BAC pour les métaux lourds et les composés organiques (UNEP/MED WG.533/3 et UNEP/MED WG.533/Inf.3) ; ces valeurs sont optimisées à l'aide des données de surveillance rapportées de février à décembre 2021 en vue de répondre aux demandes et observations reçues des membres du Groupe de travail en ligne sur l'OE 9, de la Réunion du CorMon sur la pollution, de la Réunion des Points focaux du MEDPOL et de la 8^e Réunion du groupe de coordination de l'EcAp ; ce renforcement des critères d'évaluation comprend également l'élaboration de la procédure de normalisation, l'utilisation et le traitement statistique des valeurs inférieures aux limites de détection (BDL), ainsi que l'utilisation du facteur de multiplication pour calculer les BAC pour les TE, les OC et les HAP ;
- ii. les valeurs de référence et les valeurs limites proposées pour l'azote inorganique dissous (DIN) et le phosphore total (TP) dans la sous-région de la mer Adriatique (UNEP/MED WG.533/4), compte tenu de la méthodologie utilisée pour l'établissement des critères d'évaluation dans la sous-région de la mer Adriatique, comme discuté à la Réunion du CorMon sur la pollution (du 26 au 28 avril 2022).

11. La Réunion devrait examiner et approuver les documents et faire des recommandations au Secrétariat sur l'utilisation des critères d'évaluation renforcés ou proposés dans le cadre de la préparation du MED QSR 2023.

Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation du BEE pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP sur la base de l'application de l'outil NEAT dans la sous-région de la mer Adriatique

Documents de travail :	UNEP/MED WG.533/5
Documents d'information :	UNEP/MED WG.533/Inf.4 UNEP/MED WG.533/Inf.5

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera les documents UNEP/MED WG.533/5, UNEP/MED WG.533/Inf.4 et UNEP/MED WG.533/Inf.4 qui contiennent :

- i. la méthodologie d'application de l'outil NEAT pour l'évaluation du BEE relativement à l'IC 17 de l'IMAP dans la sous-région de la mer Adriatique, y compris l'intégration et l'agrégation optimales temporelles et spatiales des conclusions de l'évaluation dans le cadre de l'approche imbriquée convenue pour la mise en œuvre de l'IMAP ;
- ii. les résultats de l'évaluation du BEE dans la sous-région de la mer Adriatique transposés à l'échelle des niveaux considérés comme significatifs pour l'IC 17 de l'IMAP ;
- iii. la portée spatiale des meilleurs domaines d'évaluation et des domaines d'évaluation imbriqués aux niveaux d'intégration considérés comme significatifs pour les IC 13, 14 et 17 de l'IMAP.

13. La Réunion devrait examiner et approuver les documents et faire des recommandations au Secrétariat sur l'utilisation de la méthodologie proposée dans d'autres sous-régions ou sous-zones de la Méditerranée, le cas échéant, dans le cadre de la préparation du MED QSR 2023.

Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation du BEE pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP dans les zones pour lesquelles la disponibilité des données est limitée

Documents de travail :	UNEP/MED WG.533/6
-------------------------------	-------------------

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera le document UNEP/MED WG.533/6 qui contient :

- i. la comparaison des deux méthodologies, à savoir a) le système de signalisation tricolore de l'IMAP et b) le CHASE+ en vue de leur application pour l'évaluation du milieu marin relativement à l'IC 17 de l'IMAP dans les zones pour lesquelles les données sont insuffisantes pour l'application de l'outil NEAT ;
- ii. les résultats des tests des méthodologies ci-dessus dans le bassin Levantine.

15. La Réunion devrait examiner et approuver le document et faire des recommandations au Secrétariat sur l'utilisation de la méthodologie CHASE+ dans d'autres sous-régions ou sous-zones de la Méditerranée, le cas échéant, dans le cadre de la préparation du MED QSR 2023.

Point 6 de l'ordre du jour : Évaluation initiale du milieu marin pour l'Indicateur commun 21 de l'IMAP

Documents de travail :	UNEP/MED WG.533/9
-------------------------------	-------------------

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera le document UNEP/MED WG.533/9 qui contient :

- i. L'élaboration de la méthodologie d'évaluation du milieu marin concernant l'IC 21 de l'IMAP ;
- ii. les premiers résultats de l'évaluation de la qualité des eaux de baignade en Méditerranée.

17. La Réunion devrait examiner et approuver le document et faire des recommandations au Secrétariat sur l'utilisation de la méthodologie d'évaluation proposée afin de garantir de nouveaux progrès dans la préparation de l'évaluation finale complète et fiable pour la préparation du MED QSR 2023.

Point 7 de l'ordre du jour : Normes de données et Dictionnaires de données pour les Indicateurs communs 18 et 20 de l'IMAP

Documents de travail :	UNEP/MED WG.533/7 UNEP/MED WG.533/8
Documents d'informations :	UNEP/MED WG.533/Inf.6 UNEP/MED WG.533/Inf.7

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera la proposition finale de Normes de données et de Dictionnaires de données pour les IC 18 et 20 de l'IMAP préparés en réponse à la demande de la Réunion du CorMon sur la pollution (du 26 au 28 avril 2021).

19. Les participants au CorMon devraient approuver les propositions de Normes de données et de Dictionnaires de données pour les IC 18 et 20 de l'IMAP afin de les intégrer dans le système d'information de l'IMAP en vue de recevoir les données de surveillance de la part des Parties contractantes pour la préparation du MED QSR 2023.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront évoquer toute autre question relative au sujet de la Réunion.

Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

21. La Réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations tiré des débats tel qu'il a été établi par le Rapporteur.

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

22. La Réunion sera clôturée par le Président le lundi 30 mai 2022 à 17 h 30.

CALENDRIER PROPOSÉ

Vendredi 27 mai 2022		
09:30 – 10:00	Enregistrement	
10:00 – 10:15	Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion	
10:15 – 10:30	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux	UNEP/MED WG.533/1 UNEP/MED WG.533/2 UNEP/MED WG.533/Inf.3
10:30 – 12:00	Point 3 de l'ordre du jour : Critères d'évaluation	UNEP/MED WG.533/3 UNEP/MED WG.533/4 UNEP/MED WG.533/Inf.3
12:00 – 12:30	<i>Pause</i>	
12:30 – 14:00	Point 3 de l'ordre du jour : Critères d'évaluation (Suite)	UNEP/MED WG.533/3 UNEP/MED WG.533/4 UNEP/MED WG.533/Inf.3 (Suite)
14:00 – 14:30	Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation du BEE pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP sur la base de l'application de l'outil NEAT dans la sous-région de la mer Adriatique	UNEP/MED WG.533/5 UNEP/MED WG.533/Inf.4 UNEP/MED WG.533/Inf.5
14:30 – 15:30	<i>Pause</i>	
15:30 – 16:30	Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation du BEE pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP sur la base de l'application de l'outil NEAT dans la sous-région de la mer Adriatique (Suite)	UNEP/MED WG.533/5 UNEP/MED WG.533/Inf.4 UNEP/MED WG.533/Inf.5 (Suite)
16:30 – 17:30	Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation du BEE pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP dans les zones pour lesquelles la disponibilité des données est limitée	UNEP/MED WG.533/6
Lundi 30 mai 2022		
10:00 – 10:30	Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation du BEE pour l'Indicateur commun 17 de l'IMAP dans les zones pour lesquelles la disponibilité des données est limitée (Suite)	UNEP/MED WG.533/6 (Suite)
10:30 – 11:30	Point 6 de l'ordre du jour : Évaluation initiale du milieu marin pour l'Indicateur commun 21 de l'IMAP	UNEP/MED WG.533/9
11:30 – 12:00	Point 7 l'ordre du jour : Normes de données et Dictionnaires de données pour les Indicateurs communs 18 et 20 de l'IMAP	UNEP/MED WG.533/7 UNEP/MED WG.533/8 UNEP/MED WG.533/Inf.6 UNEP/MED WG.533/Inf.7
12:00 – 12:30	<i>Pause</i>	

12:30 – 14:00	Point 7 de l'ordre du jour: Data Standards and Data Dictionaries for IMAP Common Indicators 18 and 20 (Suite)	UNEP/MED WG.533/7 UNEP/MED WG.533/8 UNEP/MED WG.533/Inf.6 UNEP/MED WG.533/Inf.7 (Suite)
14:00 – 14:30	Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses	
14:30 –15:30	<i>Pause</i>	
15:30 – 17:30	Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:30	Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	